

REFORME DES COLLÈGES

La CGT éducat'ion Créteil s'oppose au démantèlement du collège unique !



Le Conseil Supérieur de l'Éducation a adopté le 10 avril 2015 le projet de réforme du collège malgré l'opposition des syndicats représentant 80% des enseignantEs. L'application est prévue pour tous les niveaux du collège à la rentrée 2016. Cette réforme ne donne pas au collège les moyens de la démocratisation des savoirs et met en péril le collège unique en accroissant l'autonomie des chefs d'établissement.

Pas de remise en cause des effectifs par classe

Alors que les enseignantEs s'accordent toutes pour faire de la réduction des effectifs une condition nécessaire à la réussite des élèves, **cette réforme ne remet à aucun moment en question le nombre d'élèves par classe.** Les effectifs ne cessent d'augmenter : la moyenne nationale est de 28 élèves par classe. Cet état de fait est encore plus dramatique pour les élèves en difficultés ou ceux relevant d'un enseignement adapté. Malgré les annonces et les éléments de langage de la ministre **la seule réponse donnée à ces élèves est l'Accompagnement Personnalisé en classe entière qui soulève plus de problèmes qu'il n'en règle :**

-des contenus vagues que les établissements adaptent sans cadre national bénéficiant à peu d'élèves.

-une mise en œuvre difficile compte tenu de l'absence de formation spécifique pour les enseignants.

-une accentuation des inégalités entre les différents établissements.



L'autonomie au service de la concurrence

Les horaires hebdomadaires du cycle 4 (de la 5e à la 3e) sont indicatifs. Le Conseil d'Administration pourra moduler les horaires des disciplines, sans dépasser l'enveloppe globale ni l'horaire hebdomadaire maximum pour les élèves. Par exemple, il sera possible de faire 5,5 heures de français en 4e au lieu des 4,5 heures indiquées au détriment d'une autre discipline, et de ne faire que 3,5 heures en 4e au lieu de 4,5.

15 heures hebdomadaires consacrées aux enseignements complémentaires (Accompagnement Personnalisé AP + Enseignements Pratiques Interdisciplinaires EPI) seront prélevées sur les horaires disciplinaires. Ce choix sera fait par le chef d'établissement.



Les programmes sont basés sur les compétences et le socle. Ils sont construits en cycle et plus par niveaux. **Il faudra construire les progressions sur 3 ans sans moyen donné pour la concertation.**

Moins d'heure pour les élèves

	Actuellement	Prévu en 2016
6e	27 heures	26 heures dont 3h d'AP
5e	25 heures	26 heures dont 4h AP et EPI
4e	28 heures	26 heures dont 4h AP et EPI
3e	28.5 heures	26 heures dont 4h AP et EPI
total	108,5 heures	104 heures dont 15 heures AP et EPI

■ Les enseignements complémentaires

La réforme introduit les enseignements complémentaires : 3 heures d'AP en 6e, 4 heures pour l'AP et les EPI pour les autres niveaux. Les choix des disciplines concernées, des contenus et des modalités seront laissés aux établissements.

Les EPI seront inscrits dans les nouveaux programmes avec 8 thèmes possibles : « développement durable », « sciences et société », « corps, santé et sécurité », « information, communication et citoyenneté », « culture et créations artistiques », « monde économique et professionnel », « langues et cultures de l'Antiquité », « langues et cultures régionales et étrangères ».

Les élèves suivront au moins 2 thèmes par an, et au moins 6 sur les 3 années du cycle 4. Aucun moyen n'est prévu pour la concertation, la co-intervention ou le travail à effectif réduit.

La CGT éduc'action Créteil est favorable au travail interdisciplinaire mais les EPI ainsi imposés, faute de moyens et de formation, ne le permettront en aucun cas. Ils risquent de dégrader les conditions de travail des collègues et d'opposer le travail interdisciplinaire aux disciplines. Dans ces conditions on peut craindre que l'AP soit réservé aux élèves en difficultés alors que les autres suivront des projets interdisciplinaires en plus grand nombre. Le caractère national des programmes est remis en cause. La CGT éduc'action est attachée au collège unique et exige les moyens nécessaires à la démocratisation des savoirs.

■ Les heures de marges professeurs

Ce sont les seuls moyens supplémentaires consacrés à cette réforme. **Il s'agit de 2,75 heures par classe censées permettre l'enseignement en demi-groupe, AP et EPI inclus, l'enseignement du latin et du grec, ainsi que des langues régionales.** Elles ne suffiront pas au travail à effectif réduit.

Pire encore, les personnels devront faire des choix impossibles pour gérer cette pénurie. Par exemple, si l'établissement fait le choix de poursuivre l'enseignement du latin, cela se fera au détriment de tout autre choix, dont le travail en groupes réduits.

La CGT éduc'action s'oppose à cette mise en concurrence des collègues et des enseignements. Cette réforme inacceptable contraint les collègues à être acteur de la dégradation de leurs conditions de travail et des conditions d'apprentissage des élèves.

■ Arts et Sciences : annualisation et fusion des horaires

La grille horaire des enseignements artistiques permet la semestrialisation. Le chef d'établissement va pouvoir l'imposer sans l'accord des collègues. Cette autonomie des chefs d'établissement accroîtra encore plus les disparités entre les collèges.

Les horaires de SVT, Sciences Physiques et de Technologie seront fusionnés en 6e. Une fois de plus, le besoin d'économie entraînera une mise en concurrence des disciplines. **Les collègues subiront une forte pression pour enseigner au moins une autre discipline que la leur,** ce que rejette la CGT éduc'action.

Non seulement cette réforme est faite sans les moyens nécessaires, sans prendre en compte la question des effectifs mais **elle déstructure les collèges en introduisant une flexibilité des enseignantEs et des enseignements. Les enseignements complémentaires et les heures marges professeur représenteront 20% des futures Dotations Horaires Globales** des collèges qui seront réparties par les chefs d'établissement sans cadre national. **Cette réforme constitue une remise en cause du collège unique.**



Des moyens dérisoires au regard des enjeux

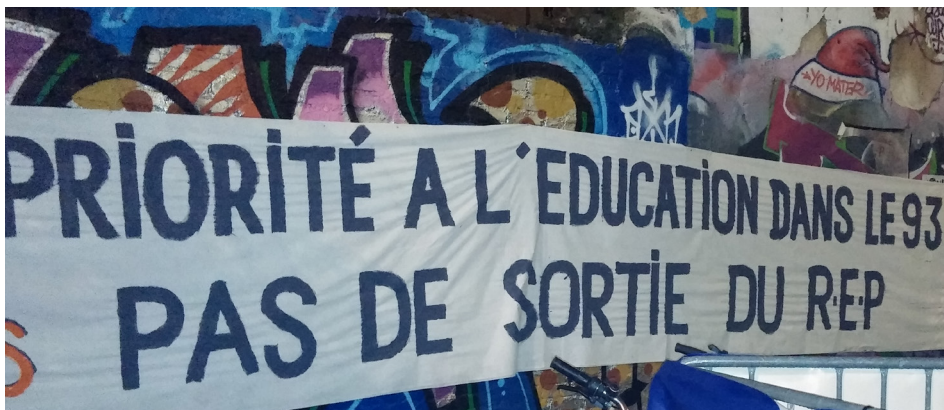
4 000 Equivalents Temps Plein soit une moyenne de 10 heures hebdomadaires par collège. **Des moyens dérisoires qui, au nom de l'austérité, seront pris sur le budget des autres ministères.** Ces heures ne comblent même pas à elles seules l'augmentation des effectifs des collégiens (+ 1 500 collégiens en 2015 sur l'académie de Créteil). **Enfin et surtout, les effectifs par classe ne diminueront pas.**

Mon collège va craquer !

Depuis des années, les enseignantEs de collège se sentent abandonnéEs. **Les conditions de travail sont en constante dégradation** : effectifs par classe en augmentation, multiplication des tâches et des réunions, introduction de nouveaux enseignements sans aucun moyen (histoire des arts), baisse des horaires et des budgets.

■ Une réforme de l'éducation prioritaire insuffisante

Le gouvernement a refondé l'éducation prioritaire dans un cadre budgétaire contraint en faisant sortir du classement certains établissements et en déclassant certains autres. Il n'a pas remis en question les effectifs par classe alors que de nombreuses études (Piketti, Valdeinaire et dernièrement Diane Whitemore Schanznbach...) font apparaître qu'une baisse des effectifs dans les écoles et les établissements de l'Éducation prioritaire (5 élèves par classe) réduirait les inégalités de réussite scolaire de 22% en collège.



■ Une dégradation du statut des enseignants

La modification des Obligations Réglementaires de Service (ORS) était un préalable, nécessaire à l'application de cette réforme des collèges. Le nouveau décret alourdit les obligations de service et permet d'accentuer sans aucun cadrage la multiplication des réunions. Les IMP (indemnités pour Mission Particulière décidées par le chef d'établissement) serviront par exemple à indemniser des missions telles que « coordonnateur de discipline », « coordonnateur de cycle »...

■ Vers un démantèlement du collège unique

Toutes ces réformes sont faites dans le cadre contraint de l'austérité et du pacte de responsabilité qui impose 50 milliards d'économie pour financer plus de 36 milliards de cadeaux au patronat. **Le choix du gouvernement n'est pas de doter des moyens nécessaires le collège unique pour aider les élèves en difficulté mais d'accentuer le phénomène du collège à deux vitesses.**

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture sera désormais étroitement lié aux programmes, avec son découpage d'items finalisé par le DNB et d'un dispositif informatisé de remplissage. **La mise en place de ce socle commun à minima, accompagné de parcours différenciés (en fonction des EPI choisis ou imposés), va créer davantage d'inégalités entre élèves et entre établissements et véhiculer une vision utilitariste de l'éducation.**



Contre l'autonomie des établissements, le socle commun de compétences, la remise en cause des statuts et la dégradation des conditions de travail des personnels : Mobilisons-nous pour exiger un collège unique de la réussite et de l'émancipation de toutes et tous !

La CGT éduc'action Créteil appelle à se mobiliser pour obtenir le retrait de cette réforme du collège et à continuer la mobilisation dès le mois de septembre.

La CGT éduc'action revendique un collège unique réellement démocratique

Le collège ne doit pas organiser le tri social mais entrer dans une nouvelle phase de démocratisation après celle de la massification. Il doit désormais permettre à tous les jeunes de réussir en passant sans encombre ce moment spécifique de leur construction.

L'orientation par défaut, au détriment des plus fragilisés scolairement et socialement, doit cesser. **Le collège doit permettre l'accès de toutes les élèves à une seconde indéterminée.**






Ainsi, l'abandon du socle, pour une politique ambitieuse, en terme de moyens et de pédagogie, doit permettre la construction collective d'une culture commune et rompre avec la vision élitiste de l'école. **Le collège doit être le pivot d'une école émancipatrice obligatoire de 3 à 18 ans.**



Pour une pédagogie émancipatrice

Pour la CGT éduc'action l'acquisition des savoirs et des savoir-faire n'a rien d'une logique utilitariste fondée sur l'empilement et la reproduction des connaissances disciplinaires, dont les élèves voient rarement le sens et le lien. Une approche interdisciplinaire peut donner du sens aux savoirs et montrer leur transversalité. **Associée à une démarche de projet qui favorise la prise d'autonomie de chacun, la coopération et l'émulation au sein du groupe peuvent s'avérer bénéfiques, au lieu de l'isolement et de la compétition que la société impose.**

Mais cette pédagogie demande des conditions de mise en œuvre indispensables :

-  Une mise en cohérence des pratiques, et donc du temps pour échanger et construire collectivement. **La CGT éduc'action Créteil revendique une décharge horaire de 3 heures pour permettre la concertation des équipes et assurer les tâches annexes.**
-  **De la formation initiale et continue correspondant à 10% du temps de travail** et prise sur ce dernier afin d'intégrer les avancées de la recherche et de la pédagogie.
-  **Des moyens à la hauteur des besoins** afin de travailler en groupes à effectifs réduits, avec un cadrage national.
-  **Des personnels en nombre suffisant** pour couvrir l'ensemble des besoins (AED, CPE, COP, personnels administratifs, de santé et sociaux).
-  **Un nombre maximum de 20 élèves par classe et 15 en éducation prioritaire.**

Pour une véritable prise en charge des élèves en difficulté

Afin de remédier à la difficulté et à l'échec scolaire, **la prise en charge des élèves en difficulté doit se faire par le biais de dispositifs souples mais soutenus, compléments de la classe hétérogène, permettant une aide en petits effectifs (type RASED).**



4 pages collège

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite: Prendre contact Me syndiquer

Nom (Mme/M.) Prénom :

Tel : Mel :

Adresse :

Code postal : Commune :

Lieu d'exercice :

Retour à CGT Educ'Action académie de Créteil, maison des syndicats, 11 rue des archives 94000 Créteil